



DEJEPS Tennis

DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

SPECIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION Tennis

PRÉSENTATION

Le métier

L'enseignant professionnel de tennis, titulaire d'un diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, mention tennis, est autonome dans son activité. Il exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Dans l'exercice de ses missions, il met en œuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux.

Les activités

- Il met en œuvre des actions sportives ou de développement
- Il coordonne des actions sportives ou de développement
- Il gère son emploi
- Il conduit des actions d'enseignement à tous niveaux (maximum départemental) et pour tous publics
- Il conduit des actions d'enseignement pour des pratiquants en situation de handicap : tennis en fauteuil, tennis adapté, autres...
- Il conduit des actions de développement
- Il assure le suivi de la formation des encadrants placés sous sa responsabilité
- Il encadre le tennis en sécurité

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-44 du code du sport, sont les suivantes :

- Être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l'entrée en formation,
- Produire une attestation d'expérience d'enseignement du tennis de quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive délivrée par le directeur technique national DTN ou son représentant (cadre technique).

Est dispensé de l'exigence préalable d'expérience d'enseignement, le candidat titulaire du certificat de qualification professionnelle d'assistant moniteur de tennis ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option «tennis».

Tests de sélection

Objectifs des tests : sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme et leur insertion professionnelle future. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées...

Nature des tests :

- Test technique : démonstration en jeu des différents coups du tennis. Ce test doit permettre de vérifier que le candidat possède une maîtrise technique suffisante pour enseigner le tennis à tous publics. Durée : 30 minutes.
- Une épreuve écrite,

- Une épreuve orale s'appuyant sur un dossier personnel à produire à l'inscription.



COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables (TEP)

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 €

Frais pédagogiques

700 heures x 12€ = 8400€ pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC1/UC2/UC3/UC4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront bénéficier de dispenses ou d'allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

FINANCEMENTS

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
Le conseil régional	Pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation (CPF)	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent d'un
Les opérateurs de compétences (AFDAS)	Pour les salariés
Le dispositif SESAME	Pour les jeunes en QPV ou ZRR
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise). A noter un plan massif de soutien à ce dispositif jusqu'en décembre 2021. Se renseigner auprès du CFA du sport (AP RUN) :

<https://www.aprunformation.fr>

contact@aprunformation.fr

02 62 94 71 87

CONTACTS



Anick MOUTIEN (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.96

@ anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr



Rémi HOURCADE (coordonnateur de la formation)

☎ 06.92.88.90.30

@ remi.hourcade@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle (voir impérativement avec le service accueil pour la réservation).

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638